Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID: 035-263501413-20231023-CCAS23_106-DE



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DÉLIBÉRATION N° 23-106 – 23 octobre 2023

Finances locales

Décisions budgétaires

Membres en exercice: 13

Quorum:7 Présents:7

Votants: 8

Présents:

Dominique DELAMARRE - Joël SIELLER - Jean-Marc JOUMIER - Pascale THEZE - Elodie CORRE - Sylvie FLATTOT - François CHARMETEAU

Excusés:

Elise LE CAMPION - Cécile FRANCOIS - Daniel HOUSSAIS - Christ'ane GORTAIS

- Sylvie LE LAY - Nadine JOUAULT

Pouvoirs:

Elise LE CAMPION à Sylvie FLATTOT

Secrétaire de séance :

Elodie CORRE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Guichen s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Président, après avoir été convoqué le dix-huit octobre deux mille vingt-trois, conformément aux articles R 123-16 et R 123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

CCAS - Budget Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) -APA 2023 -Décision modificative n° 2

L'évaluation des recettes et des dépenses à effectuer d'ici la fin de l'année nécessite le réajustement des créd'ts inscrits au budget SAAD-APA 2023.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'apporter les modifications suivantes au budget SAAD-APA 2023 :

	Dépenses (1)		Recettes (1)	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60628 : Autres fournitures non stockées	1 000,00 €	0.00€	0,00 €	0,00
D-6284 : Prestation d'informatique à l'extérieur	100,00 €	0,00€	0,00 €	0,00
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 100,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €
D-6215 : Personnel affecté à l'établissement	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00
D-6226 : Honoraires	9.00,0	146,00€	0,00 €	0,00
D-6228 : Divers	0,00€	1 905,00€	0,00 €	0,00
D-6338 : Autres impòts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00€	490,00€	0,00€	0.00,0
D-84111 Rémunération principale	18 000,00 €	€00.0	0,00 €	0,00
D-64511 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	0,00€	2 700,00€	0,00 €	0,00
D-6471 ; Prestations versées pour le compte du F.N.A.L	1 500,00€	0,00€	0,00 €	0,00 €
D-6475 : Médecine du travail	0,00€	1 167,00 €	0,00 €	0,00 (
D-64784 : OEuvres sociales	0,00€	2 581,00€	0,00 €	0,00€
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	19 500,00 €	9 689,00€	0,00 €	0,00€
D-6161: Multirisques	22 500,00€	0,00€	0,00 €	0,00 €
D-61588 : Autres risques	0,00€	23 900,00 €	0,00 €	0,00.6
D-6182 : Documentation générale et technique	425,00€	0,00€	0,00 €	0,00 €
D-6184 : Concours divers (cotisations)	0,00€	353,00 €	0,00€	0,00 €
D-68111 : Immobilisations incorporelles	378,00€	0,00 €	0.00€	0,00 €
D-6817 : Detations aux provisions pour dépréciation des actifs diroulants	0,00€	821,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	23 303,00 €	25 074,00 €	0,00€	0,00€
R-733141 : Dépt - Pers. àgées - Tarif horaire SAAD	0,00€	0,00 €	305 000,00€	0,00 €
R-7331411: Tarif horaire	0,00€	0,00 €	0,00€	308 510,00 €
R-7331412 Bonification horaire (dotation complemen	0,00€	0,00 €	0.00€	15 396,00 €
R-73412 Usager (hors EHPAD) - Pers. ågées - SAAD	0,00€	0,00 €	39 121,00 €	0,00 €
R-7388 : Autres financeurs - Autres	0,00€	0,00 €	0,00€	200,00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00€	0,00 €	344 121,00 €	324 106,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00€	0,00€	0,00€	10 000,00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00€	0,00€	10 000,00 €
R-7817 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	875,00€
TOTAL R 019 : Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0,00€	0,00€	0,00€	875,00 €
Total FONCTIONNEMENT	43 903,00 €	34 763,00 €	344 121,00 €	334 981,00 €
INVESTISSEMENT		1140	ī	2410
0-2188 ; Autres immobilisations corporelles	0,00 €	820,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00€	820,00 €	0,00€	0,00€
R-491 : Dépréciation des comptes de redevables	0,00€	0,00 €	0,00€	820,00 €
TOTAL R 49 : Dépréciation des comptes de tiers	0,00€	0,00 €	0,00€	820,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00€	820,00 €	0,00€	820,00 €
Total Général		-8 320,00 €		-8 320,00 €

Envoyé en préfecture le 26/10/2023 Reçu en préfecture le 26/10/2023 Publié le ID: 035-263501413-20231023-CCAS23_106-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Vice-Président du CCAS,

Joël SIELLER MAIRIE DE GUICHEN 35580

La secrétaire de séance,

Elodie CORRE

POUR AMPLIATION CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE compte tenu de la

- -Réception en Préfecture le 26/10/2023
- -Publication en ligne le 26/10/2023
- -Notification le

Pour le Président

et par délégation,

Le Vice-Président,

Joël SIELLER 🗸

Les voies de recours	Les délais
Devant le Président du CCAS . Le recours gracieux	Si le recours gracieux est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif . Le recours contentieux	Le recours contentieux doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr